

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

...

Réponse de M. Richard Lefèvre, Directeur du CHI du Pays des Hautes Falaises



DIRECTION GENERALE

Directeur

Richard LEFEVRE
Tél. 02 35 10 90 81

richard.lefevre@ch-fecamp.fr

Secrétariat de Direction

Charlène PRETERRE
Tél. 02 35 10 90 81

Marlène PLANCHON / Laure BERTIN
Tél. 02 35 10 90 89

secretdirection@ch-fecamp.fr



Fécamp, le 16 août 2018

Monsieur le Président de la Chambre Régionale
des Comptes de Normandie
21 rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN Cedex

RL/MP/D/145-2018

Objet : réponse de l'Ordonnateur au rapport d'observations définitives relatif à la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaise (Fécamp) pour les exercices 2011 à 2017.

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, je vous prie de trouver ci-joint le rapport rédigé par mes soins en ma qualité d'ordonnateur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Le Directeur,

Richard LEFEVRE



DIRECTION GENERALE

Directeur

Richard LEFEVRE
Tél. 02 35 10 90 81
richard.lefevre@ch-fecamp.fr

Secrétariat de Direction

Charlène PRETERRE
Tél. 02 35 10 90 81

Marlène PLANCHON / Laure BERTIN
Tél. 02 35 10 90 89
secretariatdirection@ch-fecamp.fr

Fécamp, le 16 août 2018

Monsieur le Président de la Chambre Régionale
des Comptes de Normandie
21 rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN Cedex

RL/MP/D/144-2018

Objet : réponse de l'Ordonnateur au rapport d'observations définitives relatif à la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaise (Fécamp) pour les exercices 2011 à 2017.

Monsieur le Président,

Ce rapport du juge des comptes portant sur les exercices 2011 à 2017 est tout à fait intéressant car il met en lumière les points forts du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises, établissement qui dispose d'un véritable potentiel au plan architectural, au plan des compétences et des savoirs faire ainsi qu'au niveau des différents projets structurants qu'il développe.

Le contrôle porte sur la stratégie, l'activité et l'organisation de l'établissement, sur la fiabilité des comptes et l'analyse financière ainsi que sur les personnels infirmiers. Sur ces différents sujets, le juge pointe objectivement un certain nombre de difficultés et émet différentes recommandations. Certains éléments complémentaires sont néanmoins à apporter de la part de l'ordonnateur.

La chambre considère que le partenariat avec la Clinique de l'Abbaye est fragilisé par l'avenir incertain de celle-ci. Or, cette structure reste au cœur de l'activité du pôle médical Hôpital-Clinique de Fécamp, créé en 2006. La Clinique de l'Abbaye a certes vu son activité baisser en 2017 suite au départ en retraite d'un de ses praticiens historiques.

Cependant, cette dernière a depuis, recruté un nouveau chirurgien à temps partagé.

Par ailleurs, la Clinique de l'Abbaye et la Clinique des Ormeaux au Havre ont entamé début 2018 des discussions pour un rapprochement des deux entités. Cela permettrait aux deux établissements de devenir plus attractif pour le recrutement de nouveaux praticiens et de sécuriser l'équipe médicale. Ce projet, en lien avec le CHI de Fécamp, est de nature à assurer la pérennité de la Clinique de l'Abbaye, et à renforcer l'offre publique de soins sur le territoire.

La mise en synergie des moyens et ressources de nos deux établissements est de bonne envergure, plus de 20 conventions formalisent cette coopération.

Comme le souligne le rapport, le CHI présente un résultat comptable déficitaire du budget principal en 2016 (- 805 376 €), cette tendance s'est confirmée en 2017 (déficit de - 1 087 435 €). Pour autant, l'effet conjugué d'une maîtrise de la masse salariale et d'une activité en volume plus importante et mieux valorisée en 2018, permet d'amorcer une inversion de cette tendance déficitaire.

.../...



DIRECTION GENERALE

Directeur

Richard LEFEVRE
Tél. 02 35 10 90 81
richard.lefevre@ch-fecamp.fr

Secrétariat de Direction

Charlène PRETERRE
Tél. 02 35 10 90 81

Marlène PLANCHON / Laure BERTIN
Tél. 02 35 10 90 89

secretariatdirection@ch-fecamp.fr

Au niveau des charges de personnels non médicaux, les dépenses sont contenues du fait d'efforts importants sur la réduction du nombre d'ETPR qui passent hors mesures nouvelles de 523 ETPR en 2016 à 513 ETPR en 2017, avec en projection d'atterrissage environ 504 ETPR en 2018. Ces mesures d'économie sont en partie structurelles, à hauteur de 10 ETPR.

Le juge considère que la dégradation du résultat 2016 est due à des créations de postes sur le service de remplacement, soit en globalité une augmentation de 13 ETPR entre 2015 et 2016.

Il est à préciser que l'établissement a repris l'activité d'une HAD en avril 2015 ce qui a nécessité le recrutement en moyens nouveaux d'une équipe pluridisciplinaire de 11 ETPR à l'ouverture et progressivement, avec la montée en charge de l'activité, de 11 ETPR supplémentaires en 2016.

Au surplus, il est à préciser que le pool de remplacement de 10 ETPR, mis en place en janvier 2016, fait l'objet chaque année d'une refacturation aux budgets annexes (2.5 ETPR pour 2016).

Au final, l'effectif rémunéré est resté stable entre 2015 et 2016.

En même temps, les impacts financiers de l'ouverture de l'HAD en avril 2015 et de l'extension du capacitaire du Court Séjour Gériatrique en mars 2017, sont en voie de prendre pleinement effet sur les recettes de l'établissement.

La chambre constate une baisse continue du nombre d'accouchements à la Maternité de Fécamp entre 2012 et 2017. Cette donnée objective n'est pas sans lien avec le contexte national et local de baisse de la natalité. Il faut toutefois préciser que l'activité de la maternité réalisée au 31 juillet 2018 est légèrement supérieure par rapport à l'année précédente. Cette tendance à la reprise demande à être confirmée sur les mois et années à venir.

Par ailleurs, le rapport montre que la DMS en 2016 du service est toute proche de l'IP-DMS (3,21 pour 3,18), il convient d'ajouter qu'en 2017 elle se situe en deçà de l'IP-DMS (2,95) et bien en deçà en 2018 (2,75 au 31 juillet).

Enfin, selon une étude réalisée en avril 2018 par le DIM du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine, il n'y a statistiquement pas de baisse d'attractivité de la maternité de Fécamp. Celle-ci remplit bien son rôle de maternité de niveau 1 sur le territoire de santé, conformément au Projet Régional de Santé 2018 – 2023.

Concernant l'encours de la dette qui est certes toujours significatif, il tend à se réduire chaque année d'environ 6 %. La stricte comparaison avec d'autres hôpitaux de taille comparable est à relativiser : l'ouverture ex nihilo de l'Hôpital-Clinique en 2006 et la construction nouvelle du Centre de Gériatrie Yvon Lamour en 2010 ont nécessité un recours conséquent à l'emprunt. Depuis 2012, aucun emprunt n'a été contracté par l'établissement.

Comme le souligne le rapport, les crédits ex-AC Investissement versés par l'Agence Régionale de Santé pour le financement du nouvel hôpital, ont été requalifiés en 2017 en crédits de tensions budgétaires. A la suite du dialogue de gestion de juin 2018, ces crédits ont été affectés sur la mission « Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels » et versés intégralement au titre de l'exercice 2018.

Concernant la trésorerie, il a été mis en place un suivi mensuel permettant une lisibilité financière et l'anticipation de toute difficulté de paiement des charges de l'établissement.

... / ...



DIRECTION GENERALE

Directeur

Richard LEFEVRE
Tél. 02 35 10 90 81

richard.lefevre@ch-fecamp.fr

Secrétariat de Direction

Charlène PRETERRE
Tél. 02 35 10 90 81

Marlène PLANCHON / Laure BERTIN
Tél. 02 35 10 90 89

secretariatdirection@ch-fecamp.fr

Selon le juge, un plan de retour à l'équilibre ambitieux s'impose pour faire face au déficit structurel, à un endettement préoccupant et à une trésorerie qui se dégrade rapidement. Il faut cependant observer qu'au regard de sa situation économique et financière de 2018, l'établissement ne relève d'aucun des trois critères de déséquilibre financier. Un plan de retour à l'équilibre ne semble donc pas justifié, même si l'objectif de l'établissement consiste toujours à ajuster au mieux les recettes et les dépenses pour parvenir à un équilibre budgétaire durable.

La chambre considère que l'installation d'une IRM prévue au 1^{er} octobre 2018 serait de nature à obérer la section d'investissement de l'hôpital. Or, la création d'un GIE spécifique à cette activité « IRM Fécamp Pays de Caux » permet juridiquement et économiquement de dissocier la gestion de ce nouvel équipement, n'entraînant ainsi aucun impact sur la section d'investissement de l'établissement.

Le juge souligne que les radiologues de Fécamp ne sont pas suffisamment nombreux pour exploiter cette IRM. Il convient de rappeler que ce GIE est réparti en 50 % public et 50 % privé (dont 30 % des parts pour le compte des radiologues privés du Havre et 20 % pour les radiologues privés de Fécamp), ce qui permet d'assurer une offre d'imagerie autour de plus de 30 radiologues.

Enfin, le rapport souligne que le territoire de Fécamp dispose d'une densité de professionnels de santé libéraux légèrement inférieure à la moyenne de la région Normandie qui est l'une des moins bien dotée de France. C'est effectivement dans ce contexte que le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises, en tant qu'établissement partie - deuxième en importance - du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine, joue pleinement son rôle pour développer une stratégie territoriale de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but d'assurer une égalité d'accès aux soins sécurisés et de qualité.

Je remercie le magistrat des comptes et les membres de l'équipe de ce rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Le Directeur,

Richard LEFEVRE